

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Nombre de membres :

En exercice : 30

Présents : 18

Représentés : 6

Qui ont pris part à la délibération : 24

Date de la convocation : 19/01/2026

Date d'affichage : 19/01/2026

### de la commune de COGOLIN Séance du lundi 26 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six janvier à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au **CENTRE MAURIN DES MAURES**, sous la présidence de **Madame Christiane LARDAT** maire,

### PRESENTS :

Audrey TROIN - Patrick GARNIER - Geoffrey PECAUD - Julie LEPLAIDEUR - Jean-Pascal GARNIER - Elisabeth CAILLAT - Jean-Marc BONNET - Danielle CERTIER - Francis LAPRADE - Michaël RIGAUD - Olivier COURCHET - Mireille ESCARRAT - Patrick HERMIER - Isabelle FARNET-RISSO - Bernadette BOUCQUEY - Pierre NOURRY - Thierry MAIGNAN -

### POUVOIRS :

Sonia BRASSEUR	à	Patrick GARNIER
Corinne VERNEUIL	à	Geoffrey PECAUD
Isabelle BRUSSAT	à	Thierry MAIGNAN
Kathia PIETTE	à	Mireille ESCARRAT
Philippe CHILARD	à	Patrick HERMIER
Françoise DUSART	à	Audrey TROIN

### ABSENTS :

Erwan DE KERSAINTGILLY - René LE VIAVANT - Florian VYERS - Audrey MICHEL - Séverine COLIN (arrivée à la question n° 6) - Gaëtan MULLER -

### SECRÉTAIRE de SÉANCE : Geoffrey PECAUD

Par délibération n° 2020/050 en date du 20 juillet 2020, l'assemblée a procédé à la désignation des nouveaux membres représentant le conseil municipal au conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS), à la suite du renouvellement général du conseil municipal.

N° 2026/01/26-02

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

N° 2026/01/26-02

## DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Il est proposé au conseil municipal de procéder à la désignation du remplaçant de Monsieur Franck THIRIEZ au sein du conseil d'administration du CCAS, suite à sa démission en date du 7 avril 2025 de son mandat de conseiller municipal, actée au conseil municipal en date du 4 novembre 2025.

Il est également proposé de ne pas procéder au scrutin secret, conformément à l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales.

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment son article L123-6,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1412-1 et L2221-1 et suivants et L2121-21,

Vu la délibération n° 2020/050 du conseil municipal en date du 20 juillet 2020 fixant le nombre de représentants au conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) et procédant à la désignation de ceux-ci,

Vu la démission en date du 7 avril 2025 de son mandat de conseiller municipal actée au conseil municipal en date du 4 novembre 2025.

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

**A L'UNANIMITE DE NE PAS PROCEDER au scrutin secret de cette nomination, conformément à l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales,**

**DE DESIGNER** pour assurer la représentation de la commune au sein du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) **Madame Séverine COLIN** en remplacement de **Monsieur Franck THIRIEZ**,

**D'AUTORISER** Madame le Maire, ou son adjoint délégué, à accomplir tous actes, formalités et à signer tous documents afférents qui seraient la suite ou la conséquence de la présente.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A LA MAJORITE - 16 POUR - 8 ABSTENTIONS** (Michaël RIGAUD - Olivier COURCHET - Mireille ESCARRAT - Patrick HERMIER - Isabelle FARNET-RISSO - Kathia PIETTE - Philippe CHILARD - Bernadette BOUCQUEY).

Le maire,

Le secrétaire,

Christiane LARDAT

Geoffrey PECAUD

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de 2 mois à compter de sa réception, par courrier ou en utilisant l'application « Télerecours Citoyens », accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).